



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-328**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-328 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la zone H5-314 à même la zone C4-314 et une partie de la zone H1-313 afin de permettre les habitations multifamiliales, d'ajouter la grille des usages et normes de la nouvelle zone H5-314 et d'abroger la grille des usages et normes de la zone C4-314, en concordance au Règlement n° 1270-78 »

a été adopté par le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 octobre 2024.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 24-11-13-11 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2024 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 21 novembre 2024 sous le numéro de certificat VD 2024-11.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 26 novembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca